



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

Conseil d'Administration du C.C.A.S., Le jeudi 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trentième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 24 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEBVRE, Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

ABSENTS EXCUSES : 3

M. BRUERE Jérôme (pouvoir à M. Francis DRUON), Mme Virginie AMADON (pouvoir à Mme Christelle LEFEBVRE), Mme MARTIN-DECARNIN (pouvoir à M. Hiazid BELABBES).

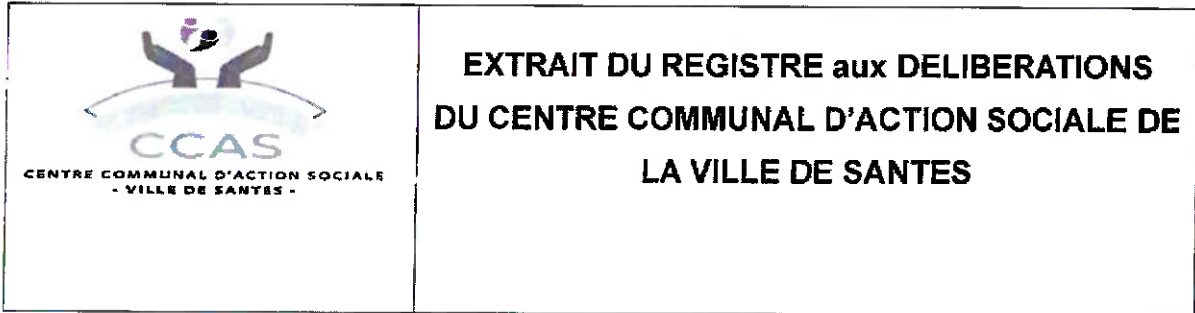
ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-04-30-N°2

N° de feuillet : 03



ELECTION DU VICE PRESIDENT

Monsieur Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L.123-6 alinéa 2, R.123-7 à R.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président qui le Préside en l'absence du Maire. Il rappelle les modalités de l'élection et le rôle du Vice-Président.

Les modalités de l'élection :

Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut-être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les attributions du Vice-Président :

Le Vice-Président exécute les affaires courantes de sa compétence en cas d'absence du Président.

Il préside les séances du conseil d'administration en ce cas notamment :

Conduite des séances : il ouvre la séance, procède à l'appel des membres, constate le quorum, fait approuver le compte-rendu de la séance précédente, accorde la parole, dirige les débats et veille à ce qu'ils portent sur les questions effectivement soumises au conseil, accorde le cas échéant des suspensions de séance et en fixe la durée, soumet au vote les propositions et délibérations, opère le décompte des voix, proclame les résultats des scrutins et prononce la clôture de la séance.

Garant de la bonne tenue de la séance : il doit faire observer et respecter les dispositions du règlement intérieur intéressant le déroulement des séances, il assure la police de l'assemblée et les rappels à l'ordre éventuels en cas d'entrave au déroulement normal des séances. Dans ce cadre, il peut faire expulser tout individu facteur de trouble à l'ordre public et à la sérénité des débats.

Partage des voix : L'article 18 du décret du 6 mai 1995 confère au Président voix prépondérante en cas de partage des voix ; Cette prérogative étant attachée à la présidence de la séance, elle se transmet au Vice-Président lorsqu'il assure la Présidence du conseil. A noter que dans l'hypothèse où le Vice-Président serait empêché ou absent, la Présidence de séance serait assurée par le plus ancien des administrateurs, et à ancienneté égale par le plus âgé.

Monsieur Le Président invite les administrateurs qui le souhaitent à présenter leur candidature, et à procéder au vote.

Monsieur Le Président annonce la candidature de Monsieur Francis DRUON.
Madame KEIRSGIETER Annie annonce sa candidature.

Le conseil d'Administration procède au vote dont les résultats sont les suivants.

Ont recueillis :

- Monsieur DRUON Francis : 12 voix,
- Madame KEIRSGIETER Annie : 1 voix.

A l'issue du vote Monsieur DRUON Francis est immédiatement installé dans ses fonctions en qualité de Vice-Président du CCAS.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,
Mme THEBAULT Sophie



Le Président du C.C.A.S,
M. BELABBES Hiazid



Envoyé en préfecture le 02/05/2026

Reçu en préfecture le 02/05/2026

Publié le

SLOW

ID : 059-265905539-20260430-ELECTION_VP-DE